

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**DELIBERATION N°2021.00380**

**CONTRAT DE RELANCE ET TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) -  
APPROBATION**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 24 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 90

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 108

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER,  
M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY,  
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET,  
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET,  
M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,  
M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE,  
M. Jean DUVERGER, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,  
M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,  
M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE,  
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,  
Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCCQ,  
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON,  
Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN,  
Mme Djida OUCHAOUA, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,  
Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20210930-D202100380IG

DATE D’AFFICHAGE :13 octobre 2021

Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, Mme Laetitia VALENTIN,  
M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

**Pouvoirs :**

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,  
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,  
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,  
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET,  
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
M. David FARA donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,  
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,  
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Audrey BERTHEAS,  
Mme Jennifer BONJOUR, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON,  
Mme Frédérique CHAVE, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT,  
M. Bernard LAGET, Mme Solange MORERE, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Jean-Louis ROUSSET, M. Marc TARDIEU,

**Secrétaire de Séance :**

M. Tom PENTECOTE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2021**

### **CONTRAT DE RELANCE ET TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) - APPROBATION**

La circulaire du Premier Ministre n°6231 en date du 20 novembre 2020 portant élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique, précise le nouveau cadre de contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales. Les CRTE ont vocation à simplifier, en les unifiant, les dispositifs de contractualisation existants, et à renforcer la convergence des priorités de l'État et des projets de territoire portés par les collectivités. L'objectif est d'optimiser la mobilisation du plan de relance et des dotations de l'État, et d'accélérer la mise en œuvre des projets de territoires des collectivités axés sur la transition écologique, par un engagement réciproque.

Conclus pour la période 2020-2026, les CRTE vont permettre à l'État et aux EPCI de s'engager conjointement sur les axes et actions qui feront l'objet d'un soutien financier de l'État dans le cadre de ses enveloppes existantes.

Les CRTE ont une double finalité :

- Sur la période 2020/2026 : accompagner la concrétisation pour les collectivités d'un projet de territoire transversal qui prenne en compte l'enjeu de la transition écologique. Le CRTE est un contrat vivant et évolutif qui a vocation à être amendé en fonction de l'évolution des besoins et des projets du territoire.
- Sur la période 2021/2022 : faciliter dans le cadre de la mise en œuvre du projet de territoire l'engagement rapide de projets éligibles aux programmes définis dans le cadre de France Relance.

Sur proposition de la collectivité le territoire de Saint-Etienne Métropole a été retenu par l'État comme un périmètre significatif pour signer un CRTE.

Les services de l'Etat sont chargés d'accompagner l'élaboration de ces nouveaux contrats par les collectivités, qui devront être signés d'ici la fin juin 2021. Ces contrats reposent sur un diagnostic de territoire (pouvant reposer sur des éléments déjà disponibles tels que le projet de territoire, le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), ou encore le PLUi), l'affirmation d'une stratégie territoriale reposant sur 3 axes, un plan d'action et de projets.

Les « contrats de relance et de transition écologique » (CRTE) se composent de 3 volets :

- ✓ transition écologique ;
- ✓ Compétitivité ;
- ✓ Cohésion.

Considérant que SEM dispose d'ores et déjà d'un diagnostic complet et synthétique du territoire et de ses besoins, ainsi que d'axes d'actions prioritaires, et que plusieurs projets communautaires sont identifiés comme pouvant s'inscrire pleinement dans le CRTE celui-ci pourrait se structurer ainsi :

**Axe 1 : transition écologique**

- ✓ Rénovation énergétique des bâtiments
- ✓ Mobilités
- ✓ Energies et déchets
- ✓ Protection de la biodiversité
- ✓ Agriculture et alimentation durable
- ✓ Volet friche et stratégie foncière

**Axe 2 : compétitivité**

- ✓ Industrie
- ✓ Innovation
- ✓ Culture
- ✓ Sport
- ✓ Numérique
- ✓ Commerce

**Axe 3 : cohésion**

- ✓ Insertion professionnelle
- ✓ Soutien aux personnes précaires
- ✓ Aménagements et équipements de centre-ville
- ✓ Opération d'aménagement et de restructuration immobilière dans les centralités
- ✓ Renouvellement urbain des quartiers prioritaires du plan de ville

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) avec l'Etat.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**